



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 6 juillet à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 30 juin, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.  
M. PAOLINI, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, M. LUCIANI, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI Conseillers municipaux.

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. BALZANO	à	Mme OTTAVY
Mme BIANCAMARIA	à	M. PAOLINI
Mme FLAMENCOURT	à	M. DELIPERI
Mme BERNARD	à	Mme SICHI
M. FERRARA	à	M. MARCANGELI
Mme FALCHI	à	Mme COSTA
M. MONDOLONI	à	Mme GUERRINI
Mme VILLANOVA	à	Mme MASSEI
M. CIABRINI	à	M. LUCIANI
Mme GRIMALDI D'ESDRA	à	M. FALZOI
M. LEONETTI	à	Mme GIACOMETTI

**Etaient absents :**

M. CAU, M. FILONI, M. RENUCCI, Mme RICHAUD, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. DELIPERI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 6 juillet 2015

Délibération N°2015/228

**Avenant n°1 au marché n°15/002 relatif à la manutention et transport d'œuvres d'art à destination des expositions temporaires du Palais Fesch-Musée des Beaux-arts  
« Exposition des collections des musées nationaux de la Havane ».  
Autorisation de signer et exécuter l'avenant.**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Par délibération n°2015/61 en date du 16 février 2015, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le maire à signer et exécuter le marché concernant l'assurance des œuvres présentées au Palais Fesch lors de l'exposition temporaire «Exposition des collections des musées nationaux de la Havane, hiver 2015».

Le marché 15/002 a été conclu avec l'entreprise Axal Artrans sis à 68009 Colmar cedex pour un montant HT de 135 098,90 €.

Dans le cadre du partenariat avec les Musées de la Havane, l'exposition remporte un vif succès auprès des visiteurs. Aussi afin de diffuser plus largement la culture cubaine auprès d'un public plus nombreux et diversifié en période estivale, il est décidé de prolonger la présentation de ces œuvres exceptionnelles, exposées pour la première fois hors du territoire cubain.

Cet avenant a pour objet la prolongation des prestations du contrat relatif à la manutention et transport d'œuvres d'art à destination des expositions temporaires du Palais Fesch-Musée des Beaux-arts « Exposition des collections des musées nationaux de la Havane » d'un mois soit une fin d'exécution au 30 septembre 2015.

Cet avenant d'un montant total de 2 400,90 € HT représente une incidence financière de 1,80% du montant du marché. Le nouveau montant du marché s'élève à 137 499,80 € H.T.

La durée du marché est prolongée d'un mois.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées.

Les crédits sont prévus au budget chapitre 011 article 6233 fonction 322.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

D'autoriser Monsieur le maire à signer et exécuter l'avenant n°1 relatif au marché 15/002 relatif à la manutention et transport d'œuvres d'art à destination des expositions temporaires du Palais Fesch-Musée des Beaux-arts « Exposition des collections des musées nationaux de la Havane » pour un montant de 2 400,90 € HT.

### **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de M. Antoine PAOLINI, conseiller municipal délégué**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Code du travail ;

Vu le Code des Marchés Publics décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006 notamment l'article 20 du Code des marchés publics ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 6 juillet 2015 ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget chapitre 011 article 6233 fonction 322.

**DECIDE D'AUTORISER EXPRESSEMENT LE MAIRE  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

à signer et à exécuter l'avenant n°1 relatif au marché 15/002 relatif à la manutention et transport d'œuvres d'art à destination des expositions temporaires du Palais Fesch-Musée des Beaux-arts « Exposition des collections des musées nationaux de la Havane » pour un montant de 2 400,90 € HT.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

  
  
—

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150717-2015\_228-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2015

Publication : 17/07/2015

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

